BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 712

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

941 153 066 RCS Nantes.
ARC FOOD CARQUEFOU.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 22, rue François René de Chateaubriand, 44470 Carquefou.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 40000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La restauration, la préparation et la vente au détail, sur place ou à emporter, de pizzas, La préparation et la vente, sur place ou à emporter, de tous types d'aliments de restauration rapide (Kebabs, sandwichs, Paninis, hamburgers), La vente Desdits plats par l'intermédiaire de distributeurs automatiques, La vente de boissons..
Enseigne : PIZZA TRADITION.
Adresse : 22, rue François René de Chateaubriand, 44470 Carquefou.
Précédent propriétaire : 884 201 765 RCS Nantes. **KATPHI DISTRIBUTION.**
A dater du : 21 février 2025.
Date d'effet : 1er mars 2025.
Date de commencement d'activité : 1er mars 2025.
Publication légale : informateur-judiciaire.fr *du* 14 mars 2025.
Oppositions : Cette cession intervenant en application des articles L.642-19 et suivants du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à réception d'opposition.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date des 07 et 09 mars 2025, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de NANTES le 12 mars 2025, Dossier 2025 00018000, Référence 4404P02 2025 A 01046 Achat global au prix de : 40 000 € Ancien propriétaire : 22 rue François René de Chateaubriand 44470 Carquefou Nouveau propriétaire : 22 rue François René de Chateaubriand 44470 Carquefou Date d'effet : 01/03/2025 Cette cession intervenant en application des articles L.642-19 et suivants du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à réception d'opposition.